

FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

États financiers intermédiaires (non audité)

30 juin 2026



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)		
Au	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actif		
Actif courant		
Placements	11 664 690 \$	7 037 029 \$
Trésorerie	252 862	947
Dividendes à recevoir	211 554	142 969
Souscriptions à recevoir	347 575	-
Montant à recevoir sur la vente de placements	-	284 519
	12 476 681	7 465 464
Passif		
Passif courant		
Emprunt (note 10)	2 482 209	1 473 471
Montants à payer pour l'achat de titres	440 400	-
Rachats à payer	-	226 606
Distributions à payer (note 4)	156 000	78 000
Montant à payer pour les options vendues	9 122	19 243
Intérêts à payer (note 10)	4 477	3 022
	3 092 208	1 800 342
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	9 384 473 \$	5 665 122 \$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions, par action	6,95 \$	9,06 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)		
Pour la période (note 1) close le 30 juin		2026
Revenu		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	383 805	\$
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	(277 295)	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(1 453 968)	
Gain (perte) net sur les placements	(1 347 458)	
Gain (perte) net sur les instruments dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les options	28 744	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options	24 089	
Gain (perte) net sur les instruments dérivés	52 833	
Revenu total (montant net)	(1 294 625)	\$
Charges (note 5)		
Frais de gestion	13 976	\$
Coûts de communication de l'information aux porteurs d'actions	5 341	
Honoraires d'audit	11 540	
Honoraires des agents des transferts	5 644	
Droits de garde et frais bancaires	27 886	
Frais du comité d'examen indépendant	29	
Droits de dépôt	5 724	
Frais juridiques	1 051	
Charge d'intérêts (note 10)	22 871	
Coûts de transactions (note 9)	12 485	
Total des charges	106 547	\$
Charges absorbées par le gestionnaire (note 5)	(35 595)	
Total des charges (montant net)	70 952	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(1 365 577)	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action (note 4)	(1,86)	\$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES (non audité)		
Pour la période (note 1) close le 30 juin	2026	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de la période	5 665 122	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(1 365 577)	\$
Opérations sur actions rachetables		
Produit de l'émission d'actions rachetables	7 704 078	
Rachats d'actions rachetables	(2 034 150)	
Opérations sur actions rachetables, montant net	5 669 928	\$
Distributions aux porteurs d'actions rachetables		
Dividendes	(585 000)	
Total des distributions aux porteurs d'actions rachetables	(585 000)	\$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période	9 384 473	\$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)	
Pour la période (note 1) close le 30 juin	2026
Activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(1 365 577) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie	
(Gain) perte net réalisé sur la vente de placements	277 295
(Gain) perte nette réalisée sur les options	(28 744)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	1 453 968
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des options	(24 089)
Produit de la vente de placements (note 4)	1 523 504
Achats de placements (note 4)	(2 025 547)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	(67 130)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(256 320) \$
Activités de financement	
Produit de l'émission d'actions rachetables (note 4)	(4 835)
Rachat d'actions rachetables (note 4)	11 332
(Remboursement) emprunt sur l'emprunt (montant net) (note 10)	1 008 738
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables	(507 000)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	508 235 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	251 915
Trésorerie à l'ouverture de la période	947
Trésorerie à la clôture de la période	252 862 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	
Intérêts payés durant la période *	21 416 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt *	315 220

* Inclus dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)		Au 30 juin 2026	
Nombre d'actions*	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS			
Services de communication – 124,3 %			
777 646	TELUS Corporation	13 726 706	11 664 690
Total des actions – 124,3 %		13 726 706	11 664 690
OPTIONS VENDUES			
Services de communication – (0,1 %)			
(83 800)	TELUS Corporation – 17 juill. 2026 à 17 CAD	(19 274)	(4 190)
(82 200)	TELUS Corporation – 17 juill. 2026 à 17,5 CAD	(10 686)	(4 932)
Total des options vendues – (0,1 %)		(29 960)	(9 122)
Total des placements – 124,2 %		13 696 746	11 655 568
Emprunt (note 10) – (26,5 %)			(2 482 209)
Autres actifs, moins les passifs – 2,3 %			211 114
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables – 100,0 %			9 384 473

* Pour les options, ce chiffre représente le nombre total d'actions de la position pouvant être visées par une assignation de levée en vertu du contrat d'options.



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

NOTES ANNEXES PROPRES AU FONDS (non audité)

Consultez les notes annexes pour en savoir plus sur les présentes informations.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Harvest High Income Shares ETF Corp. (la « Société ») est une société de fonds communs de placement à capital variable multi-catégories constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de statuts constitutifs datés du 6 août 2025. Chaque catégorie de société de la Société est une catégorie d'actions de la Société. La date de création du FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS de la Harvest High Income Shares ETF Corp. (le « Fonds ») est le 14 août 2025, et le Fonds est entré en activité le 19 août 2025. Groupe de portefeuilles Harvest Inc. est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille de la Société. Le siège social de la Société est situé au 610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

Le Fonds est considéré comme un OPC alternatif au sens du Règlement 81-102. Par conséquent, il est autorisé à investir dans des catégories d'actifs et à utiliser des stratégies de placement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Il peut notamment investir dans d'autres fonds communs de placement alternatifs, investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans un seul émetteur, utiliser l'effet de levier par l'intermédiaire d'emprunts de trésorerie, de ventes à découvert ou d'instruments dérivés, et il dispose d'une marge de manœuvre plus grande pour investir dans les produits de base.

Conformément aux réglementations sur les valeurs mobilières applicables, un OPC alternatif peut utiliser l'effet de levier par l'intermédiaire d'emprunts de trésorerie, de ventes à découvert ou d'instruments dérivés. Selon cette réglementation, les OPC alternatifs, tels que le Fonds, peuvent emprunter un montant allant jusqu'à 50 % de leur valeur liquidative et peuvent vendre des titres à découvert si la valeur de marché totale de ces titres ne dépasse pas 50 % de leur valeur liquidative. L'utilisation combinée de ventes à découvert et d'emprunts de trésorerie par le Fonds est donc plafonnée à 50 % de sa valeur liquidative. En outre, les réglementations en valeurs mobilières prévoient que l'exposition brute globale d'un OPC alternatif, calculée en additionnant les éléments suivants, ne peut excéder 300 % de sa valeur liquidative : i) la valeur marchande globale des emprunts de fonds, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques visant des actions, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés visés, à l'exclusion des dérivés visés utilisés dans un but de couverture. L'effet de levier sera calculé conformément à la méthode prescrite par les lois sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celles-ci.

Le Fonds prévoit atteindre ses objectifs de placement et utiliser l'effet de levier par l'intermédiaire d'emprunts de trésorerie équivalant à environ 25 % de sa valeur liquidative. Il anticipe maintenir ce niveau et ne pas dépasser 33 % de sa valeur liquidative. Les actifs en portefeuille peuvent être donnés en gage et/ou remis à un ou à plusieurs courtiers de premier ordre qui prêtent des fonds au Fonds à cette fin aux termes de conventions permettant aux courtiers de premier ordre de réhypothéquer ou d'utiliser ces actifs en portefeuille dans le cadre de leurs activités en valeurs mobilières. Par conséquent, il est attendu qu'à tout moment une part substantielle du portefeuille du Fonds soit détenue par un ou plusieurs courtiers principaux.

Le Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs d'actions un flux de trésorerie mensuel élevé et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant, avec un effet de levier, dans des actions ordinaires de TELUS Corporation (« TELUS »).

ACTIONS RACHETABLES (note 4)

Le Fonds offre des actions de FNB libellées en dollars canadiens et ne sera pas couvert.

Les actions de FNB se négocient à la TSX sous le symbole TEHE. Le cours de clôture par action de FNB s'établissait comme suit :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
Actions de FNB	6,96 \$	9,04 \$

Souscriptions et rachats

Les actions suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Catégorie A
Total en circulation au 1^{er} janvier 2026	625 000
Actions rachetables émises	950 000
Actions rachetables rachetées	(225 000)
Total en circulation au 30 juin 2026	1 350 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 30 juin 2026	734 807

Le montant des souscriptions en nature et des rachats effectués au cours de la période est présenté ci-dessous.

	30 juin 2026
Valeur des titres reçus (\$)	7 361 338
Valeur des titres payés (\$)	(2 272 088)

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES (note 5)

Frais de gestion

Le gestionnaire a droit à des honoraires correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds (taxes en sus) par année.



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

Autres charges

Les charges suivantes sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de titres dans l'état du résultat global :

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2026	238

Renonciations et absorptions

Aucuns frais de gestion n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours de la période close le 30 juin 2026. Le gestionnaire a absorbé les charges suivantes :

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2026	35 595

Autres opérations

Les dirigeants, les administrateurs et les parties liées du gestionnaire acquièrent des actions du Fonds, à l'occasion, dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, les dirigeants et les administrateurs ne détenaient aucune action du Fonds.

INSTRUMENTS FINANCIERS - GESTION DES RISQUES (note 6)

Autre risque de prix

Le pourcentage de l'actif net attribuable aux actions rachetables du Fonds qui était composé de placements se négociant sur des marchés boursiers s'établissait comme suit :

	% de l'actif net
30 juin 2026	124,2
31 décembre 2025	123,9

Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	Montant (\$)
30 juin 2026	582 778
31 décembre 2025	350 889

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire significatif. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'était pas importante.

Un fonds ayant des passifs portant intérêt est exposé aux risques liés à l'impact de la variation des taux d'intérêt sur ses flux de trésorerie.

Les montants des passifs portant intérêt sous la forme d'emprunts sur marge auprès de courtiers principaux sont les suivants.

	Montant (\$)
30 juin 2026	2 482 209
31 décembre 2025	1 473 471

Si les taux d'intérêt devaient augmenter ou diminuer d'un point de pourcentage, le montant total des charges d'intérêts sur une base annualisée et des flux de trésorerie liés aurait augmenté ou diminué des montants suivants :

Pour la période close le	Montant (\$)
30 juin 2026	24 822
31 décembre 2025	14 735

Risque de liquidité

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois ou étaient payables à vue.

De plus, le Fonds détient un emprunt sur marge remboursable à vue. Cet emprunt sur marge est garanti conformément aux règlements de l'Organisme canadien de réglementation des investissements par les placements du Fonds dans des titres sous-jacents, et ce, dans le respect des objectifs du Fonds.

Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Il n'est donc pas exposé à un risque de liquidité important.

Risque de crédit

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le Fonds était peu exposé au risque de crédit.



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

Risque de change

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le Fonds n'était exposé ni directement, ni indirectement de façon importante au risque de change.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs est présentée ci-dessous.

Placements à la juste valeur au 30 juin 2026				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	11 664 690	-	-	11 664 690
Total des actifs financiers	11 664 690	-	-	11 664 690
Passifs financiers				
Dérivés				
Options vendues	(9 122)	-	-	(9 122)
Total des passifs financiers	(9 122)	-	-	(9 122)

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2025				
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	7 037 029	-	-	7 037 029
Total des actifs financiers	7 037 029	-	-	7 037 029
Passifs financiers				
Dérivés				
Options vendues	(19 243)	-	-	(19 243)
Total des passifs financiers	(19 243)	-	-	(19 243)

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.

Risque de concentration

Le Fonds a pour objectif d'investir jusqu'à 100 % de son actif total dans des titres de TELUS et de participer à la stratégie dynamique de vente d'options d'achat des titres de TELUS. Le Fonds ne devrait pas détenir d'autres types de placements ou d'actifs, outre de la trésorerie. Le Fonds est exposé au risque de concentration, car il investit la presque totalité de son actif dans des titres de TELUS.

OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES (note 7)

Le Fonds n'a effectué aucune opération de prêt de titres au cours de la période close le 30 juin 2026.

IMPÔTS (note 8)

Le Fonds est un FNB de catégorie de société de la Société, et cette dernière est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Son année d'imposition prend fin le 31 décembre. La Société n'a comptabilisé aucun montant à titre d'impôt à payer pour les périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.

À la fin de la dernière année d'imposition, la Société avait les pertes en capital suivantes pouvant être reportées en avant indéfiniment et portées en diminution de gains en capital futurs.

	Montant (\$)
Pertes en capital	-

À la dernière année d'imposition, la Société avait les pertes autres qu'en capital suivantes pouvant être déduites des revenus des années ultérieures.

	Montant (\$)	Année d'échéance
Pertes autres qu'en capital	-	-

PAIEMENTS INDIRECTS (note 9)

La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025.



FNB Harvest d'actions à revenu élevé amélioré TELUS

EMPRUNT (note 10)

Le Fonds utilise l'effet de levier par l'intermédiaire d'emprunts de trésorerie.

Les montants minimal et maximal empruntés en vertu de l'entente, les intérêts payés et la fourchette de taux d'intérêt variable au cours de la période sont présentés ci-dessous.

Pour la période close le	30 juin 2026
Montant minimal emprunté	1 146 592 \$
Montant maximal emprunté	2 482 209 \$
Charge d'intérêts	22 871 \$
Fourchette des taux d'intérêt variable	2,80 % à 2,80 %

Il peut emprunter jusqu'à 33 % de sa valeur liquidative en tout temps, mais prévoit en emprunter environ 25 %. Le montant emprunté et le pourcentage de la valeur liquidative du Fonds qu'il représente s'établissent comme suit :

Au	30 juin 2026	31 décembre 2025
Montant emprunté	2 482 209 \$	1 473 471 \$
Montant emprunté en % de l'actif net	26,5 %	26,0 %
Valeur de marché des placements cédés aux courtiers principaux en garantie de l'emprunt	6 329 175 \$	4 170 559 \$



Notes annexes (non audité)

30 juin 2026

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Harvest High Income Shares ETF Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de statuts constitutifs datés du 6 août 2025 (date de création). Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (« Harvest » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille de la Société. Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories d'actions à dividende non cumulatif, rachetables et sans droit de vote, ainsi qu'une catégorie d'actions avec droit de vote désignées à titre d'« actions de catégorie J ». Chaque Fonds est une catégorie d'actions de la Société et constitue un fonds d'investissement distinct doté d'objectifs de placement précis et renvoie précisément à un portefeuille de placements distinct. Les états financiers de chaque Fonds de la Société présentent l'information financière de chaque catégorie en tant qu'entité publiante distincte. Étant donné que la Société dans son ensemble est responsable des charges et des obligations de toutes les catégories, il est possible que si une catégorie ne peut s'acquitter de ses propres obligations, celles-ci puissent être acquittées au moyen d'actifs attribuables à d'autres catégories de la même Société. Toutefois, le gestionnaire est d'avis que le risque de responsabilité entre les catégories est négligeable et il fait preuve de diligence afin de réduire au minimum cette responsabilité.

Période de présentation

L'état de la situation financière est arrêté au 30 juin 2026, et les données comparatives sont tirées de la période close le 31 décembre 2025. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et le tableau des flux de trésorerie sont tirés de la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026. Aucune donnée comparative n'est présentée, puisque le Fonds est entré en activité le 19 août 2025. La période représente un semestre. Les dates de création et de lancement sont indiquées dans les notes propres au Fonds à la rubrique « Renseignements sur le Fonds ».

2. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité) applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*. La publication de ces états financiers intermédiaires a été autorisée par Harvest le 18 août 2026.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont, le cas échéant, évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs d'actions. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par action du Fonds et son actif net par action calculé selon la norme de comptabilité IFRS 9.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions ou des fonds négociés en bourse. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

Classement des actions rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* des normes IFRS de comptabilité, les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les actions du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des actions. En conséquence, les actions du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Emprunt

Les fonds structurés en OPC alternatifs peuvent contracter des emprunts à des fins de placement. Le montant de ces emprunts porte intérêt à des taux négociés, et ces intérêts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Le solde restant et les intérêts dus non payés à la fin de la période sont respectivement présentés aux postes « Emprunt » et « Intérêts à payer » de l'état de la situation financière. Les intérêts payés au cours de la période sont inscrits au poste « Charge d'intérêts » de l'état du résultat global. Les intérêts à payer sur les emprunts sont calculés quotidiennement à un taux d'intérêt variable et sont payables chaque mois. Lors de sa comptabilisation initiale, un emprunt est évalué à sa juste valeur, qui correspond au montant de la trésorerie reçue, ajusté pour les coûts de transactions directement attribuables à l'émission du prêt. Par la suite, l'emprunt est évalué au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées sur la période du prêt et calculées selon le taux d'intérêt effectif. La valeur comptable du prêt est ajustée en fonction des paiements d'intérêts versés et de tout amortissement des coûts de transaction.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2026

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer comprennent les intérêts sur les soldes de trésorerie, et les paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus tirés du prêt de titres sont constatés dès qu'ils sont gagnés. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Compensation des instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des actions rachetables

La valeur liquidative à une date donnée correspond à la quote-part totale de l'actif du Fonds, déduction faite de la quote-part totale du passif, exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par action sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Options

Le Fonds peut conclure des contrats d'options si sa stratégie de placement le permet. Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est maintenue, le passif au titre des options vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables divisée par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires.

- b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon la norme de comptabilité IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application de la norme de comptabilité IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Normes comptables publiées mais non entrées en vigueur

Le 9 avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence de l'état financier en introduisant un état du résultat global plus structuré. Les principaux changements comprennent de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement), des sous-totaux définis tels que le résultat d'exploitation ainsi que des directives sur les mesures de rendement définies par la direction. Le classement des produits et des charges du Fonds devrait en subir une incidence, particulièrement dans la catégorie exploitation. Le gestionnaire évalue activement les répercussions d'IFRS 18 et son incidence sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2026

Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 – Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers*, qui modifie IFRS 9 et IFRS 7. Ces modifications ont mis à jour les exigences de classement et d'évaluation d'IFRS 9 *Instruments financiers* et les obligations d'information connexes d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. L'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et a modifié les exigences relatives au règlement des passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2026 et leur adoption n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds. Nous ne nous sommes pas prévalus du choix permettant de considérer les passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique admissible comme étant acquittés avant la date de règlement.

4. ACTIONS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité d'actions cessibles représentant une participation indivise et égale dans l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans les termes de statuts constitutifs, le cas échéant, toutes les actions comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque action permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds.

Souscriptions et rachats

Chaque jour ouvrable, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit d'actions du Fonds.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émet ou rachète généralement des actions au courtier désigné ou preneur ferme le jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit d'actions émises ou rachetées, un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres admissibles et/ou de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des actions émises ou rachetées; ou
- b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des actions émises ou rachetées.

Chaque jour ouvrable, les porteurs d'actions peuvent demander le rachat de leurs actions contre un montant en trésorerie ou échanger des actions contre un panier de titres et de trésorerie. Les actions rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par action. Les actions échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les actions sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Les souscriptions et les rachats dont le règlement s'effectue avec un panier de titres sont désignés comme des opérations en nature. Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement figurant aux tableaux des flux de trésorerie du Fonds excluent les opérations hors trésorerie. La principale différence entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et aux tableaux des flux de trésorerie concerne les opérations en nature. De même, les opérations en nature sont exclues, comme il se doit, des postes « Achats de placements » et « Produit de la vente de placements » des tableaux des flux de trésorerie.

Distributions

Le Fonds prévoit verser des distributions mensuelles en trésorerie aux porteurs d'actions inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois. Ces distributions seront versées au plus tard le 6^e jour ouvrable du mois suivant. Le Fonds n'a pas établi de montant fixe de dividendes ou de distributions. Le montant des dividendes ou des distributions mensuels peut fluctuer d'un mois, d'un trimestre ou d'une année à l'autre, selon le cas, et rien ne garantit que le Fonds versera des dividendes ou des distributions au cours d'une ou de plusieurs périodes données.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a droit à des honoraires facturés quotidiennement et versés mensuellement selon un pourcentage annuel de la valeur liquidative du Fonds, taxes applicables en sus.

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, consentir à un fonds ou à certains porteurs d'actions un rabais sur les frais de gestion qu'il serait autrement en droit d'exiger, à condition que le Fonds verse périodiquement à ces porteurs d'actions le montant des frais de gestion réduits à titre de rabais sur les frais de gestion. Toute réduction dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris l'activité dans le compte. Toute conséquence fiscale découlant d'un rabais sur les frais de gestion incombera généralement au porteur d'actions qui reçoit la distribution.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat d'actions, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

Autres charges

Le Fonds peut rembourser au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs d'actions ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires et les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds gérés par Harvest et/ou les catégories ou séries de chaque fonds concerné. Ces charges sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs d'actions dans l'état du résultat global.

Renonciations et absorptions

Le gestionnaire peut, à sa discrétion et en tout temps, renoncer aux frais de gestion ou les absorber sans avis préalables aux porteurs d'actions.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2026

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Les notes annexes propres au Fonds présentent les risques directs, le cas échéant.

Puisque le Fonds peut utiliser l'effet de levier, il est considéré comme un OPC alternatif au sens du Règlement 81-102. Par conséquent, il est autorisé à investir dans des catégories d'actifs et à utiliser des stratégies de placement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Il peut notamment investir dans d'autres fonds communs de placement alternatifs et emprunter de la trésorerie à des fins de placement, et il dispose d'une marge de manœuvre plus grande pour investir dans les produits de base. Les stratégies utilisées dépendent des objectifs de placement du Fonds. Toutefois, dans certaines conditions de marché, toutes ces stratégies peuvent accentuer le rythme auquel un placement perd de la valeur.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres. Cette situation pourrait nuire significativement aux résultats futurs du Fonds.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats d'actions, tel qu'il est décrit à la note 4. Le règlement des rachats s'effectue en titres et en trésorerie. Le Fonds est peu exposé au risque de liquidité lorsque le règlement des rachats s'effectue en titres. Lorsque le règlement des rachats s'effectue en trésorerie, il est possible que le Fonds doive liquider des titres. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à cette fin.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie.

7. PRÊT DE TITRES

Le Fonds peut conclure des arrangements de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à vue. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et est inscrit au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état du résultat global. Un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et les revenus tirés du prêt de titres est présenté dans les notes propres au Fonds. La valeur de marché totale de l'ensemble des titres prêtés par un Fonds ne peut être supérieure à 50 % de la valeur liquidative de ce Fonds.



Notes annexes (non audité)

30 juin 2026

La garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur courante des titres prêtés, comme l'exige le Règlement 81-102. La garantie est constituée de titres admissibles ayant une notation désignée (le cas échéant) au sens du Règlement 81-102, notamment A) de titres de créance émis, ou garantis pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par i) le gouvernement du Canada ou de tout province ou territoire du Canada, ii) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou d'un de ses états, iii) le gouvernement d'un autre État souverain ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, iv) une banque, une société de prêt, une société de fiducie, une société d'assurances, une caisse d'épargne, une coopérative de crédit ou une caisse populaire autorisée à faire affaire au Canada ou dans un de ses provinces ou territoires, ou la Fédération des caisses Desjardins du Québec, v) une institution financière qui n'est pas constituée ou organisée selon la loi canadienne ou la loi d'une province ou d'un territoire canadien, pourvu que, dans chaque cas, les titres de créance de cet émetteur ou de ce garant qui sont notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée aient une notation désignée au sens du Règlement 81-102, B) de billets de trésorerie qui ont une durée de 365 jours ou moins et ont été émis par une personne ou une société autre qu'un gouvernement ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, ou C) de titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds d'investissement, ou échangeables contre de tels titres, et équivalents ou supérieurs en nombre à ceux-ci.

La juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue est présentée dans les notes propres au Fonds.

8. IMPÔTS

La Société se qualifie à titre de société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Chaque Fonds est une catégorie d'actions de la Société. La Société dans son ensemble est responsable des charges et des obligations de toutes les catégories. La Société est assujettie à l'impôt sur son revenu net pour l'année d'imposition, y compris ses gains en capital nets réalisés imposables (le cas échéant) au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux porteurs d'actions à partir du compte de dividendes de gains en capital.

Une société de placement à capital variable est autorisée à transférer une partie de son revenu aux investisseurs sous forme de dividendes, en particulier les gains en capital et les dividendes de sociétés canadiennes imposables. Toutefois, une société de placement à capital variable ne peut pas transférer la plupart de ses autres revenus, y compris le revenu découlant d'opérations sur instruments dérivés qui ne sont pas traités comme des gains en capital, les intérêts, le revenu des fiducies et les revenus étrangers, y compris la plupart des dividendes de source étrangère. Si ce type de revenu, calculé pour l'ensemble de la Société, est supérieur aux charges ou aux autres déductions du revenu ou du revenu imposable dont dispose la Société (y compris les pertes et les pertes reportables prospectivement dans la mesure où elles sont déductibles), la Société devient généralement imposable. Le gestionnaire comptabilise le revenu et les charges de chaque catégorie ou série d'actions de la Société séparément de sorte que, si la Société devient imposable, celui-ci pourra attribuer le passif d'impôt de la Société aux catégories ou séries dont le revenu imposable dépasse les charges ou les autres déductions disponibles.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux d'imposition normaux applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions fiscales permises. Toutes les charges, y compris les frais de gestion, les frais d'administration et les charges d'exploitation, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

Pour les sociétés de placement à capital variable, les dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux porteurs d'actions, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3,00 \$ de dividendes versés. Cet impôt payé est présenté à titre de montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré au moyen du versement de dividendes admissibles aux porteurs d'actions.

Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets réalisés imposables sera remboursable au moment de la distribution des gains aux porteurs d'actions sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des porteurs.

En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu payé sur les gains en capital et les dividendes provenant des sociétés canadiennes imposables.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds, à l'exception des intérêts sur la facilité de prêt, comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence du porteur d'actions à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

9. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire.

10. COURTIER PRINCIPAUX

Le Fonds peut recourir à l'emprunt à des fins de placement sous la forme d'emprunts de trésorerie, de ventes à découvert ou d'instruments dérivés. Afin de pouvoir recourir à l'effet de levier, le Fonds a conclu des ententes avec les courtiers principaux de filiales en propriété exclusive de banques à charte canadienne (les « courtiers principaux »). Il peut emprunter des fonds garantis par un dépôt auprès des courtiers principaux. Les emprunts sont remboursables à vue.





Siège social

610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5

Numéro de téléphone : 416.649.4541

Numéro sans frais : 866.998.8298

Numéro de télécopie : 416.649.4542

Courriel : info@harvestetfs.com

fr.harvestetfs.com